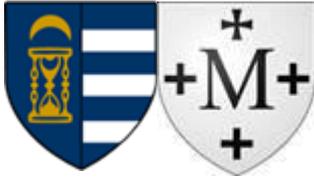


COMMUNE DE ROUNTZENHEIM-AUENHEIM

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
10 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024 à 20h00 à l'Espace Vauban.

MEMBRES :

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH

POUVOIRS :

Madame Béatrice GEORG qui donne procuration à Madame Huguette LUX
Madame Nadine SCHLACHTER qui donne procuration à Madame Evelyne DOMENGE
Monsieur Philippe BOUCHET qui donne procuration à Monsieur Olivier LOGEL

EXCUSES :

*

La condition de **quorum** étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame le Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. *Désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024*
3. *Mise en place de la fongibilité des crédits*
4. *Subventions aux associations*
5. *Demande d'une subvention exceptionnelle*
6. *Dispositif « Citoyens vigilants »*
7. *Création de postes saisonniers*
8. *Urbanisme : obligation de formalisme pour les clôtures et démolitions hors secteur ABF*
9. *Avis du Conseil : mise en place d'un périmètre ABF adapté*
10. *Avis du Conseil : externalisation des prestations de nettoyage des locaux*
11. *Cadeau de départ – Mireille FARNY*
12. *Divers*

*

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

*Proposition selon l'ordre de la liste des Conseillers d'après leur âge : **Olivier LOGEL***

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De désigner Monsieur Olivier LOGEL, Conseiller municipal délégué, comme secrétaire de séance. Monsieur Olivier LOGEL contresignera les délibérations et le procès-verbal de la présente séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2024

Lecture du procès-verbal par Madame le Maire à l'ensemble des Conseillers avant de prendre note des éventuelles modifications. A l'issue de la séance, le procès-verbal sera modifié en conséquence et publié.

Vu le projet de procès-verbal présenté en séance et diffusé à l'ensemble des Conseillers en annexe de l'invitation à la présente réunion,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2024 sans aucune observation.

3. MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Madame le Maire indique qu'avec la nouvelle norme M57 les dépenses notamment d'investissement sont fléchées par opérations. Cela permet de mieux s'y retrouver mais les lignes de crédits sont strictes.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à des ajustements si nécessaire afin de faciliter la gestion comptable de la commune. Sinon, il faudrait passer par une délibération systématique.

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame Nathalie SCHOTT, Adjointe au Maire, présente le tableau des subventions proposées pour chaque association.

Comme l'association CURORE s'est créé que l'association JEUNES a plus de membres et que l'UPJ pour la première fois, a transmis ses bilans et obtient donc une plus grande subvention, il est nécessaire d'augmenter le montant total des subventions afin de rester équitable. Il est proposé d'augmenter la somme totale de 600€.

L'ACRA est en liquidation donc elle ne fait plus partie des associations locales.

Vu les demandes de subventions transmises,
Vu l'avis favorable de la commission fête et cérémonies,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'octroyer une subvention d'un montant de 1316,04€ à l'association SRRA.
(Madame Caroline DEUBEL, membre, ne participe pas au vote)

Article 2 : D'octroyer une subvention d'un montant de 630,69€ à l'Amicale des pêcheurs
(Monsieur Luc ILLIG, membre de participe pas au vote)

Article 3 : D'octroyer une subvention d'un montant de 434,29€ à l'U.P.J.

Article 4 : D'octroyer une subvention d'un montant de 160,00€ à la Chorale Ste Cécile.

Article 5 : D'octroyer une subvention d'un montant de 596,71€ à l'association Gym Plus.

Article 6 : D'octroyer une subvention d'un montant de 937,75€ à l'association ARE.

Article 7 : D'octroyer une subvention d'un montant de 296,57€ à l'association D'RIEDWAGGES.
(Madame Nadine SCHLACHTER, membre de participe pas au vote)

Article 8 : D'octroyer une subvention d'un montant de 297,44€ à l'association Animations de la Moder. *(Madame Huguette LUX, Madame Nathalie SCHOTT et Monsieur Gérard VOLCKMANN, Mathieu GENTNER membres, ne participent pas au vote)*

Article 9 : D'octroyer une subvention d'un montant de 802,16€ à l'association Club 60 et +.
(Madame Valérie DITTGEN et Monsieur Gérard VOLCKMANN, membres, ne participent pas au vote)

Article 10 : D'octroyer une subvention d'un montant de 478.00€ à l'association JEUNES.

Article 11 : D'octroyer une subvention d'un montant de 287,95€ à l'association Demain Autrement.

(Monsieur Gérard VOLCKMANN et Monsieur Philippe BOUCHET, membres, et Mesdames Bénédicte KLÖPPER et Valérie DITTGEN, intéressées, ne participent pas au vote)

Article 12 : D'octroyer une subvention d'un montant de 352,40€ à l'association CAURORE.

5. DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire présente la demande de subvention réceptionnée et déposée par l'association Spochrenner. Cette association organise une course à pied qui traverse l'Alsace afin de promouvoir la langue et la culture alsacienne.

Leur objectif est de vendre des kilomètres pour récolter de l'argent et pour ensuite le reverser dans le cadre d'actions pour le développement de la langue et la culture régionale.

L'école primaire participera lors du passage dans le village (Rue Principale, Rue du chemin de fer, Rue de la Mairie et Rue de Leutenheim).

Vu la demande de subvention présentée par l'association Spochrenner,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Spochrenner d'un montant de 400€, soit l'acquisition de 2 km.

6. DISPOSITIF CITOYENS VIGILANTS

Madame le Maire rappelle la présentation faite par la gendarmerie lors du Conseil Municipal du mois de février dernier.

A priori dans notre secteur les cambriolages sont en baisse mais ce n'est pas le constat qui est fait dans notre commune.

Il faudra démarrer par une réunion publique, chercher des volontaires dans les différents quartiers et ensuite faire vivre le dispositif.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'adhérer au dispositif « citoyens vigilants ».

7 CREATION DES POSTES DE SAISONNIERS

Monsieur Luc ILLIG, Adjoint au Maire, indique que comme les années précédentes, des saisonniers seront accueillis durant l'été pour une période de trois semaines

Considérant un accroissement temporaire d'activité durant la période estivale,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

- Article 1 :** De valider la création de 3 postes de saisonniers au service entre le mois de juillet et le mois d'août 2024 pour un accroissement temporaire d'activité dans lesdits services.
- Article 2 :** De fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures par semaine.
- Article 3 :** De fixer la rémunération des agents affectés aux services techniques sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 366),
- Article 4 :** D'établir les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3,1,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.
- Article 5 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

8. URBANISME : OBLIGATION DE FORMALISME POUR LES CLÔTURES ET DEMOLITIONS HORS SECTEUR ABF

Monsieur Claude STURM, Maire délégué d'Auenheim et 1^{er} Adjoint au Maire indique qu'il existait des décisions dans les anciennes communes qui obligeaient les propriétaires à effectuer des démarches préalables en cas de pose de clôture et/ou de démolition.

Il faut reprendre cette décision pour la commune nouvelle. Les travaux de mise en peinture des façades en dehors du secteur ABF ne sont pas soumis à déclaration.

Considérant le périmètre du secteur ABF dans la commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

- Article 1 :** D'imposer le dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de clôture et de démolition en dehors du secteur ABF.

9 AVIS DU CONSEIL : MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE ABF ADAPTE

Madame le Maire indique que la commune va débiter un travail de réflexion sur le secteur ABF. En effet, pour le moment le secteur correspond à un périmètre strict de 500m autour de l'Eglise.

L'idée est de mettre en place, en lien avec les ABF, un périmètre adapté en excluant par

exemple les lotissements.

La mise en place de ce périmètre adapté implique que les avis donnés par les services des ABF devront obligatoirement être suivis par le Maire mais cette disposition s'applique déjà dans la commune.

Considérant le périmètre du secteur ABF dans la commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De donner un avis favorable au démarrage d'une étude visant à adopter un périmètre ABF adapté.

10 AVIS DU CONSEIL : EXTERNALISATION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Madame Valérie DITTGEN, Adjointe au Maire, indique que l'agent en charge du nettoyage de l'Espace Vauban a donné sa démission et notamment pour des problèmes de santé.

En conséquence, il est prévu que le contrat du second agent d'entretien soit augmenté de 4h par semaine et que le reste des prestations soit assuré par un prestataire extérieur.

Considérant les changements dans les effectifs de la commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De donner un avis favorable à l'externalisation de certaines prestations de nettoyage.

11 CADEAU DE DEPART – MIREILLE FARNY

Madame Valérie DITTGEN, Adjointe au Maire, indique que Madame Mireille FARNY, agent d'entretien pour la commune depuis 14 ans quittera ses fonctions le 30 avril prochain.

Considérant le départ de Madame Mireille FARNY, agent d'entretien de l'Espace Vauban,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De décider d'une valeur de 200 € dédiée à un cadeau de départ.

12. DIVERS

➤ *Urbanisme*

Madame le Maire présente les dernières Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées ainsi que les dernières Déclarations Préalables (DP) et les derniers Permis de Construire (PC) accordés.

➤ *Travaux mare - Auenheim*

Monsieur Claude STURM, Maire délégué d'Auenheim et 1^{er} Adjoint au Maire indique que les travaux de réhabilitation d'une mare à Auenheim sont achevés et présente l'article qui sera publié dans la presse et les photos correspondantes.

➤ *Achat d'un véhicule*

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors du vote du budget il a été décidé l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques. Elle propose que pour gagner du temps sur la procédure, le véhicule serait choisi en amont d'une séance.

Monsieur Mathieu GENTNER, Conseiller municipal, alerte le Conseil sur la nécessité de l'installation d'une prise spécifique.

➤ *Insertion DNA*

Madame le Maire interpelle les Conseillers sur la possibilité ou non de publier un avis de décès pour les anciens Conseillers ou anciens maires ou adjoints en cas de décès comme c'est le cas pour les anciens agents.

Il est convenu qu'une insertion sera faite pour toutes les personnes ayant siégé au Conseil en indiquant la durée de leur mandat et leur fonction. Un tableau récapitulatif sera préparé par le secrétariat.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21h36 par Madame le Maire.

Visa du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 :

Le Maire,

Bénédicte KLÖPPER.

Le secrétaire de séance,

Olivier LOGEL.